



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1^{er} MARS 2018 -

DÉCISION N° 18 - 03 - 014

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 février 2018 s'est réuni le 1^{er} mars 2018 à partir de 10 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 2 : La réforme et la vente d'un véhicule à l'association « Sport auto 42 ».

Suite à la demande de l'Association « Sport auto 42 », basée à Bellegarde en Forez et Présidée par Monsieur Thierry BOUTEILLE, agent technique affecté à l'atelier départemental, il pourrait être envisagé de réformer un véhicule de type JUMPER de marque CITROEN, immatriculé 4062 XV 42 du 25 novembre 2002 et enregistré sous le numéro d'inventaire n° 1592, pour la somme de 2 200 euros.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du conseil d'administration décide de réformer un véhicule de type JUMPER de marque CITROEN, immatriculé 4062 XV 42 du 25 novembre 2002 et enregistré sous le numéro d'inventaire n° 1592, et de le céder pour la somme de 2 200 euros à l'association « *Sport auto 42* ».

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Bernard PHILIBERT